

Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques

N° 34 - JUIN 2013

BULLETIN DE LIAISON



L'EDITO

Dans le précédent bulletin, j'écrivais en accroche de l'éditorial : « Il y a de l'agitation dans l'air ! ». Or, ce n'était *a priori* que du vent ! Désolé, je me suis lourdement laissé tromper par certains de nos interlocuteurs qui nous affirmaient déjà depuis quelques temps l'imminence de décisions importantes (décisives ?) à venir... Seulement voilà, rien ne bouge et rien ne bougera probablement, au moins du côté du Ministère de l'Intérieur, avant les élections municipales de mars 2014, ce qui renvoie toute initiative législative à plusieurs semaines après les élections ! Quant au projet de loi sur l'urbanisme et le logement, il sera déposé à l'automne par Cécile Duflot pour une discussion parlementaire prévue début 2014...

L'ANGVC a donc écrit au Ministère de l'Intérieur pour lui faire part de son mécontentement puisque les paroles n'ont pas été suivies d'actes, ce qui ne l'a guère impressionné si on peut en juger par l'absence de réaction. Au mieux, pour toute réponse, on assistera peut-être à un coup de communication au cœur de l'été qui tentera de faire passer, sous forme de gesticulation, l'immobilisme pour « une priorité du gouvernement » !

Cet immobilisme du gouvernement ne veut pas dire qu'il ne se passe rien car, sur le terrain, les difficultés demeurent. Nous sommes toujours sollicités sur les clauses abusives des règlements intérieurs des aires d'accueil. Avec une nouveauté depuis quelques temps : le refus d'accès aux titulaires de cartes d'identité (qui ont été refusées aux voyageurs pendant si longtemps) avec pour commentaire « vous n'êtes pas des voyageurs » ! Comment peut-on se permettre ? L'ANGVC est prête à soutenir les familles contre ces blocages. Toujours sollicités également par de nombreuses familles pour accéder à un raccordement à l'eau ou à l'électricité. A croire que tous les

les procès perdus (systématiquement) par ERDF, grâce à l'intervention de l'ANGVC, sont une « gêne » négligeable pour modifier leurs pratiques. Sans doute cet opérateur compte-t-il sur une prochaine législation encore plus restrictive ...

Sollicitée encore, l'ANGVC l'est sur les documents d'urbanisme qui s'opposent toujours systématiquement à l'installation des familles... Ou sur telle ou telle expulsion décidée parfois en catimini, sans que la famille n'ait pu se défendre ! Ajoutons à cela les difficultés liées au manque d'aires d'accueil et de grand passage; aux fermetures non coordonnées des terrains existants; à la domiciliation; à la scolarisation des enfants ou à l'assurance des campings et véhicules. Voilà ce que l'immobilisme fait perdurer et qui fait monter les tensions ici et là parmi ses victimes. Victimes ? Certainement, oui. Il faut compter bien sûr les familles de voyageurs qui sont toujours rejetées ou exclues, mais aussi les Gadjé qu'il ne faut jamais négliger pour arriver à vivre ensemble. Quel prix les pouvoirs publics sont-ils prêts à payer en contrepartie de leur inaction ?

La seule petite éclaircie entrevue depuis longtemps dans toute cette grisaille, c'est la reprise textuelle par Cécile Duflot de notre proposition de modification du code de l'urbanisme pour une prise en compte de tous les modes d'habitat dans les documents d'urbanisme. Une porte s'entrouvre enfin pour les résidences mobiles, habitat permanent de leur utilisateur ! A suivre...

Marc Béziat, le Délégué Général

SOMMAIRE

- Vie associative : après l'AG
- Vie pratique : fiscalité, droits sociaux
- La rentrée scolaire au CNED

INFO INFO INFO INFO

VIE DE L'ASSOCIATION

► **APPEL A DON** : depuis le 1er janvier, 3 966 € ont été récoltés pour renforcer l'action de l'association. Merci encore à celles et ceux qui nous ont soutenu. **NOUS AVONS TOUJOURS BESOIN DE TOUS !**

► L'Assemblée Générale ordinaire de l'ANGVC s'est déroulée le 22 mai aux Saintes Maries de la Mer devant plusieurs dizaines d'adhérents. Cette réunion a permis de faire état du bilan des actions et de présenter la situation financière de l'association. Elle a adopté les mentions statutaires proposées par le Conseil d'administration et élu les membres du Conseil d'administration.

► **Conseil d'administration** : Les membres du Conseil d'administration en fin de mandat qui avaient manifesté leur souhait de renouveler leur candidature ont été réélus par l'Assemblée Générale. Par ailleurs, Yvan Bannier, responsable de l'antenne des Côtes d'Armor a également été élu au Conseil d'administration.

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nouveau membre (1) : Yvan BANNIER

Les autres membres (24) : Octave ADOLPHE, François BEAUFORT, Michel DEBART, Nelly DEBART, Sylvie DEBART, Tony DEBART, José DEMETER, Philippe DERIEUX, René DINCUFF, Daniel ELZIERE, Alain FAYARD, Claude FUHRMANN, Françoise GASPARD, Georges HOFFMANN, Alice JANUEL, André LUZY, Johnny MONNEVEUX, Henri PIERRE, Christophe SAUVE, Georges SCHIED, Marguerite SCHIED, Marie WINTERSTEIN, Sarah WINTERSTEIN, Sasha ZANKO.

LE NOUVEAU BUREAU DE L'ASSOCIATION

Le Président : Christophe SAUVE

La Vice-présidente : Nelly DEBART

La Trésorière: Marguerite SCHIED

La Secrétaire : Sylvie DEBART

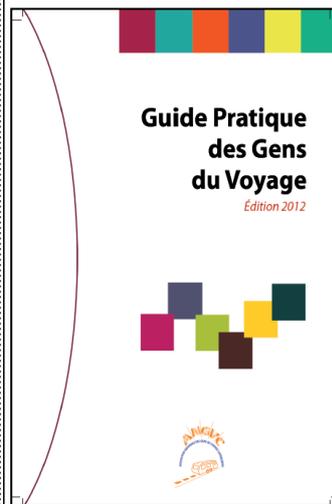
Les suppléants : Tony DEBART (Trésorier suppl.) et Sasha ZANKO (Secrétaire suppl.)

► Le 10 avril dernier, le Délégué Général était invité aux Assises de l'Association des Maires d'Ile de France à une table-ronde sur les difficultés d'habitat des gens du voyage sur le territoire. Il a fait état de l'enquête nationale et des résultats obtenus en Ile de France.

ENQUETE NATIONALE

Dans son 18ème rapport annuel 2013 sur le mal-logement en France, la Fondation Abbé Pierre a relayé et donné un rayonnement important aux conclusions de l'enquête nationale de l'ANGVC sur la prise en compte de l'habitat mobile permanent dans les documents d'urbanisme des communes. L'ANGVC avait fait l'amer constat l'an dernier que plus de 90% des communes interdisent l'habitat mobile sur leur territoire en dehors des aires d'accueil. Ainsi, une véritable discrimination autour des utilisateurs du mode d'habitat mobile s'est installée dans notre pays, avec le silence complice des autorités préfectorales qui n'ont pas soumis les documents des communes au contrôle de légalité.

COMMANDEZ VOTRE GUIDE DE L'ANGVC



Le prix de vente est fixé à **20,00€** l'exemplaire (frais de port inclus).

Un véritable outil de référence pour l'accès aux droits des voyageurs !

Une fois reçue votre commande avec le règlement, **nous vous expédions l'ouvrage.**



► Le 30 avril, l'ANGVC a participé à l'enquête publique du Schéma

directeur d'Ile de France 2030 et a mobilisé son réseau pour faire part de ses observations quant à la prise en compte de l'habitat mobile des gens du voyage. Plusieurs associations d'Ile de France se sont également mobilisées à cette occasion afin que l'habitat des voyageurs ne soit plus ignoré.

► Le 11 mai, le Délégué Général a accompagné Mme Privat (en charge des questions des gens du voyage à la DGCS) pour une visite de terrain en Seine-et-Marne à laquelle ont participé Philippe Derieux et Françoise Gaspard, administrateurs de l'ANGVC. Elle a ainsi pu *de visu* conforter son avis sur certaines réalités et s'entretenir avec des familles résidentes du terrain de Savigny-le-Temple.

INFO INFO INFO INFO

VIE PRATIQUE

► **Auto-entrepreneurs** - La réforme du statut, présentée devant le Conseil des ministres le 12 juin, est prévue par le gouvernement. Si le projet est adopté en l'état, ceux dont le chiffre d'affaire dépassera les seuils fixés - 19 000 euros pour les activités de services, artisanales et professions libérales; 47 500 euros pour les activités de commerce - devront rejoindre au bout de deux ans le régime classique de création d'entreprise et bénéficieront d'un accompagnement. Le projet de loi sur le commerce et l'artisanat qui encadrera cette réforme sera débattu à l'automne au Parlement. A suivre...

► **Surendettement** - Afin de lutter contre le surendettement des ménages, le gouvernement veut créer prochainement un « registre national des crédits aux particuliers » géré par la Banque de France. Chaque crédit des ménages devra faire l'objet d'une déclaration et chaque établissement sera tenu de consulter le registre avant toute décision d'octroyer un crédit à la consommation. Figureront également dans cette base de données les incidents de paiement des crédits accordés.

► **Travailleurs indépendants** - Comme chaque année, les travailleurs indépendants, y compris les professionnels libéraux, doivent adresser une déclaration commune de revenus au Régime social des indépendants (RSI). Cette année cette déclaration est simplifiée et change de nom et s'appellera dorénavant déclaration sociale des indépendants.

► **Taxe - La contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa)** a été adoptée dans la loi de financement de la Sécurité sociale. Elle s'appliquera par prélèvement direct sur les retraites de base et des régimes complémentaires, sur les préretraites et sur les pensions d'invalidité. Seront exemptés les retraités non imposables, les bénéficiaires du minimum vieillesse, d'une pension d'ancien combattant, et de l'allocation supplémentaire d'invalidité.

A SAVOIR

Les commerçants sont obligés d'afficher de façon visible leur refus des chèques comme moyen de paiement. S'ils sont adhérents d'un centre de gestion agréé, ils doivent alors obligatoirement afficher cette information et ne peuvent refuser les paiement par chèque.

Les commerçants peuvent aussi exiger la présentation d'une ou deux pièces d'identité avec photo.

Toute personne peut refuser un paiement par chèque ou exiger un montant minimum pour celui-ci.

LA RENTREE 2013 AU CNED



© DR

► Les inscriptions au CNED pour l'année scolaire 2013/2014 ont débuté le 1er juin à Toulouse (primaire, Segpa, COP et Man) et débuteront le 1er juillet à Rouen (collège général). Elles s'achèveront le 30 novembre

2013. (Pour plus d'information, voir le site du CNED: <http://www.cned.fr/professionnels-formation/gens-voyage/inscription.aspx>)

► Les inscriptions en cours d'année ne seront **uniquement acceptées** que pour les élèves qui étaient déjà inscrits à la rentrée 2012 dans un établissement mais qui ne pourront plus continuer pour des raisons de santé ou de déplacement.

► L'avis de l'inspecteur d'académie doit être demandé auprès de l'inspection académique du lieu où réside la famille au moment de l'inscription.

► Pour les élèves âgés de 12 ans à 16 ans qui rencontrent des difficultés, le CNED propose des cours adaptés.

► Il existe presque partout en France des associations qui accueillent les élèves du CNED pour les aider. Vous trouverez la liste sur le site Internet du CNED: (<http://www.cned.fr/professionnels-formation/gens-voyage/soutien-scolaire.aspx>).

En cas de difficulté, vous pouvez joindre au CNED, **Elisabeth CLANET** au **01 46 48 24 74** ou par mail elisabeth.clanet@cned.fr.

RAPPEL : OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues... Alors, **POUR ETRE EN REGLE, MEME ZERO EURO, IL FAUT LES DECLARER.**



CARTE ÉLECTORALE

« Voter est un droit,
c'est aussi
un devoir civique »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Impérativement **avant le 31 décembre**, vous devez faire parvenir le formulaire Cerfa 12669*01 (disponible dans toutes les mairies) demandant votre inscription au Bureau des élections de la Mairie **de votre commune de rattachement**. Vous devez joindre la **photocopie de votre titre de circulation** et une **attestation de domiciliation** (fournie par l'organisme où vous recevez votre courrier de la commune de rattachement). C'est à cette adresse que vous recevrez votre carte d'électeur ainsi que toutes les informations officielles des candidats aux élections.

- **Pour s'inscrire, la loi stipule que** vous devez avoir 18 ans et/ou être rattaché dans une commune de rattachement sans interruption depuis **au moins 6 mois**.
- **Pour avoir le droit de voter**, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la Mairie (commune de rattachement) et avoir la jouissance de vos droits civiques.

MARS 2014 : ELECTIONS MUNICIPALES, UN ENJEU MAJEUR POUR LES VOYAGEURS

Beaucoup de voyageurs ont une attache particulière avec une commune. Le plus souvent, il s'agit de la commune où ils résident et/ou de leur commune de rattachement. En tout état de cause, cette relation, qu'elle soit ancienne ou plus récente, a une influence importante sur leurs conditions de vie et d'habitat. Que ce soit pour s'installer sur une aire, un terrain communal ou un terrain dont ils sont propriétaires, que ce soit pour avoir accès aux réseaux d'eau et/ou d'électricité, pour une domiciliation ou inscrire les enfants à l'école ou à la cantine, la commune, incarnée par le Maire, est incontournable.

C'est pourquoi les élections municipales constituent un enjeu essentiel pour les Voyageurs, sans doute encore plus important que les élections présidentielles. Quelle que soit la taille de la commune où vous habitez, vous pouvez interroger les futurs candidats sur leurs projets, sur ce qu'ils s'engagent à faire pour vous mais aussi pour les voyageurs en général. Ne laissez plus personne vous ignorer, cela ne peut que vous nuire.

EN MARS 2014, VOUS POURREZ DONC, PAR VOTRE VOTE, LES APPUYER OU LES SANCTIONNER. RAPPELEZ-LEUR QUE LES VOYAGEURS EXISTENT AUTREMENT QUE DANS LES FAITS DIVERS ET QUE VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LEURS PREJUGES IRRATIONNELS. **CHAQUE VOIX COMPTERA !**

DE VOUS A NOUS



- L'ANGVC a fait savoir au cabinet du Ministre de l'Intérieur Manuel Vals, son plus grand **mécontentement** sur son immobilisme, malgré les annonces faites en octobre à toutes les associations, sur les titres de circulation, le rattachement administratif à une commune et ses effets en matière de domiciliation et de droits civiques. Avec l'horizon des élections municipales de 2014, il est fort probable que rien ne bougera avant, ce qui marque le peu d'intérêt à accomplir les changements promis. Quel dommage quand on pense qu'il y a deux ans ces mêmes responsables politiques avaient essayé de faire abroger la loi de 1969 et les titres de circulation ! Que croire?

► Malgré les stratégies élaborées par ERDF, l'ANGVC parvient toujours à obtenir des tribunaux le raccordement provisoire à l'électricité. Cependant, les obstacles deviennent de plus en plus difficiles à lever. Aussi, **notre conseil est et demeure, quoi que vous dise ou demande ERDF, de ne pas faire votre demande de raccordement provisoire au Maire mais systématiquement à ERDF !** Si vous ne savez pas quoi faire, appelez l'ANGVC.

► **Vigilance** - La cour d'Appel de Paris a confirmé le 12 juin à la société américaine TWITTER son obligation de communiquer à plusieurs associations de défense des droits de l'Homme (UEJF, SOS Racisme, MRAP, LICRA et J'accuse !) les informations qu'elles avaient demandées et obtenues en référé en janvier 2012 concernant des auteurs de tweets racistes ou antisémites. « Twitter doit exécuter les décisions de justice pour permettre l'identification et donc la condamnation des auteurs de tweets haineux », a déclaré Najat Vallaud-Belkacem, la porte-parole du gouvernement. Le TGI de Paris avait également ordonné en janvier à Twitter de mettre en place un dispositif « facilement accessible et visible » permettant à toute personne de signaler des contenus illicites.

► **A voir** - La journée d'une famille de Roms vivant dans la crainte d'une attaque raciste. Le film « Just the wind », s'inspirant de faits réels en Hongrie, décrit la dérive fasciste d'un pays qui prend une minorité comme bouc émissaire. L'auteur, Bence Filegauf, primé au dernier festival de Berlin, filme ici la haine à l'état brut...